

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de novembre 2016 :

Vente à Les Immeubles TD inc. d'un terrain situé entre la rue La Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, constitué du lot 5 659 142 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 031,8 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 34 000 \$. (CM16 1250)

Vente à Les Papiers M.P.C. inc. d'un terrain situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, constitué du lot 1 573 991 du cadastre du Québec, d'une superficie de 979,8 m², dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour 140 000 \$. (CM16 1251)

Échange par lequel la Ville cède à Michel Plante et Isabelle Parenteau un terrain situé au nord de la 96^e Avenue, constitué du lot 5 785 876 du cadastre du Québec, d'une superficie de 61,3 m² dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en contrepartie d'un terrain situé au nord de la 96^e Avenue et à l'est de la rue Marion, d'une superficie de 103 m², sans soulte. (CM16 1259)

Le 19 décembre 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon